

## Bois, un grand pas vers l'autosuffisance



**T**ahiti le 21 décembre - La Société d'exploitation du bois marquisienne en collaboration avec l'entreprise Sin Tung Hing a signé mardi une convention d'exploitation du bois du massif de Toovii à Nuku Hiva. Cette exploitation devrait couvrir 25% de la demande annuelle en bois scié en Polynésie.

Le conseil des ministres avait lancé courant janvier 2021 un appel public à candidatures afin de sélectionner un porteur de projet qui assurera l'exploitation et la valorisation durable du massif de Toovii, sur l'île de Nuku Hiva, dans le cadre d'une convention d'exploitation passée pour une durée de 15 ans renouvelable. Ce massif compte à lui seul 655 hectares de pins des Caraïbes. La Société d'exploitation du bois marquisienne (SEBM), en collaboration avec l'entreprise Sin Tung Hing, a signé mardi cette convention avec le président du Pays, Édouard Fritch. Le pin des Caraïbes arrive à maturité à 25 ans. "A partir de 30 ans, il faut commencer à l'exploiter", indique Gérard Siu, directeur de la société Sin Tung Hing.

### Un trentième de la ressource prélevé

Le volume de bois sera traité pour satisfaire environ 25% des besoins annuels de la Polynésie en bois scié. "Nous avons pris le modèle de l'exploitation de Hiva Oa, gérée actuellement par la SEBM, et nous avons ajouté des équipements plus performants qui permettront de tripler la production de Hiva Oa. On ne prélève qu'un trentième de la ressource, et la forêt est replantée derrière". Les équipements de séchage et de traitement du bois de l'exploitation de Nuku Hiva, "répondront aux différentes normes et besoins des architectes et des bureaux d'études". C'est une véritable filière économique viable et créatrice d'emplois aux Marquises. L'équipe de production en charge de l'abattage, du transfert à la scierie, puis du sciage, du rabotage et du séchage, générera l'embauche de 35 Marquisiens. L'entreprise Sin Tung Hing assurera le traitement du bois et sa commercialisation à Tahiti et dans les îles. En plus de la production de bois de construction, les résidus du bois, issus de la première transformation, serviront à la production de biomasse pour générer "notre propre énergie électrique sur place", assure Gérard Siu.

Rédigé par Areatua Parau le Mardi 21 Décembre 2021 à 19:30 | Lu 1365 fois